



Convention sur la diversité biologique

Distr.: générale
23 juin 2025
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

Vingt-septième réunion

Panama, 20-24 octobre 2025

Point 2 de l'ordre du jour provisoire**

**Questions d'organisation : élection du Bureau, adoption de
l'ordre du jour et organisation des travaux**

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques tiendra sa vingt-septième réunion à Panama du 20 au 24 octobre 2025. L'enregistrement des participants commencera à 10 heures le 19 octobre 2025.
2. L'Organe subsidiaire a été créé en vertu de l'article 25 de la Convention sur la diversité biologique. En outre, l'article 30 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques dispose que tout organe subsidiaire créé par, ou en vertu de, la Convention peut, sur décision de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole, s'acquitter de fonctions au titre du Protocole de Cartagena. De même, l'article 27 du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation dispose que tout organe subsidiaire créé par, ou en vertu de, la Convention peut s'acquitter de fonctions au titre du Protocole de Nagoya.
3. Le présent document a pour objet de faciliter les préparatifs de la réunion par les Parties et les observateurs.

Point 1

Ouverture de la réunion

4. La réunion sera ouverte à 10 heures le 20 octobre 2025. Le Président de l'Organe subsidiaire et la Secrétaire exécutive procéderont aux déclarations.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (13 août 2025).

** CBD/SBSTTA/27/1.

Point 2

Questions d'organisation

Élection du Bureau

5. À la suite des élections tenues aux vingt-cinquième et vingt-sixième réunions de l'Organe subsidiaire et à la seizième réunion de la Conférence des Parties, au cours de laquelle un nouveau Président de l'Organe subsidiaire a été élu, le Bureau de la présente réunion est composé comme suit :

Jean Bruno Mikissa (Gabon), Président

Mostafa Madbouhi (Maroc)

Kenneth Uiseb (Namibie)

Jahidul Kabir (Bangladesh)

Ruliyana Susanti (Indonésie)

Taulant Bino (Albanie)

Jan Plesnik (Tchéquie)

Aria St. Louis (Grenade), avec Francis Reyes Polanco (République dominicaine) comme suppléant pour les questions relatives au Protocole de Nagoya ;

ulina Stowhas Salinas (Chili), avec Ana Laura Mello Villamarin (Uruguay) comme suppléante pour les questions relatives aux Protocoles de Cartagena et de Nagoya ;

Scott Wilson (Canada), avec Jane Stratford (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) en tant que suppléante pour les questions relatives aux Protocoles de Cartagena et de Nagoya;

Sanne Kruid (Royaume des Pays-Bas)

6. Afin d'assurer la continuité des travaux grâce à l'échelonnement des mandats au sein du Bureau, l'Organe subsidiaire élira cinq nouveaux membres qui siégeront au Bureau pendant un mandat commençant à la fin de la présente réunion et prenant fin à la clôture de sa vingt-neuvième réunion, en remplacement des membres représentant l'Albanie, le Bangladesh, le Canada, la Grenade et la Namibie.

7. Un des membres du Bureau sera élu rapporteur de la réunion sur recommandation du Bureau.

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

8. L'ordre du jour provisoire de la vingt-septième réunion¹ de l'Organe subsidiaire a été établi par le secrétariat en consultation avec le Bureau.

9. L'Organe subsidiaire sera invité à examiner et adopter l'ordre du jour provisoire et à approuver l'organisation proposée des travaux (annexe I).

10. Tous les points de l'ordre du jour seront examinés en séance plénière. Une note relative au déroulement² aux fins de l'organisation des travaux sera également publiée³.

11. Une liste des documents de travail pour la réunion figure à l'annexe II.

Point 3

Planification, suivi, établissement de rapports et examen : examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

12. Dans sa décision [16/32](#) sur les mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen, y compris l'examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en

¹ [CBD/SBSTTA/27/1](#).

² [CBD/SBSTTA/27/1/Add.2](#).

³ Conformément au paragraphe 14 des décisions [16/25](#), [CP-11/5](#) and [NP-5/10](#).

œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal qui doit être réalisé aux dix-septième et dix-neuvième réunions de la Conférence des Parties, la Conférence des Parties a adopté des procédures concrètes pour l'examen mondial et a reconnu le rôle de l'Organe subsidiaire dans l'examen mondial en tant que source de conseils sur les questions scientifiques, techniques et technologiques pertinentes, y compris les connaissances traditionnelles.

13. Dans la même décision, la Conférence des Parties a créé un Groupe consultatif spécial scientifique et technique chargé d'établir le rapport mondial sur les progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre, afin de fournir des recommandations scientifiques, techniques et technologiques, y compris sur les connaissances traditionnelles, en vue de l'établissement du rapport mondial. Le Groupe consultatif doit rendre compte à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et appuyer les travaux de celui-ci en communiquant des avis scientifiques, techniques et technologiques à l'Organe subsidiaire chargé de l'application.

14. L'Organe subsidiaire sera invité à donner des avis sur les contributions scientifiques au rapport mondial sur les progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre, y compris sur son plan annoté, comme indiqué dans l'annexe IV à la décision [16/32](#), sur la base des travaux menés par le Groupe consultatif, comme indiqué dans une note du secrétariat⁴.

15. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sera également invité à examiner les informations fournies et à élaborer une recommandation qui sera soumise à la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion. Il examinera en outre l'examen mondial, en particulier le rapport mondial sur les progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre, à sa vingt-huitième session, en vue d'élaborer une recommandation à l'intention de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, qui préparera à son tour une recommandation à l'intention de la Conférence des Parties sur l'examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre.

Point 4

Questions relatives au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

16. Dans sa décision [16/11](#), la Conférence des Parties a demandé à l'Organe subsidiaire d'examiner les résultats des travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques conformément au calendrier annexé à la décision. Elle a également prié la Secrétaire exécutive de faire le point sur les activités conjointes menées par le secrétariat et la Plateforme lors d'une réunion de l'Organe subsidiaire à chaque intersession.

17. L'Organe subsidiaire sera saisi d'une note du secrétariat sur la collaboration entre la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et la Convention⁵. La note comprendra une analyse des résultats suivants, qui ont été examinés par la Plénière de la Plateforme à sa onzième session:

a) Le résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé (évaluation des interdépendances))⁶;

b) Le résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation du changement transformateur))⁷;

⁴ CBD/SBSTTA/27/2.

⁵ CBD/SBSTTA/27/3.

⁶ Voir CBD/SBSTTA/27/3/Add.1.

⁷ Voir CBD/SBSTTA/27/3/Add.2.

c) Le rapport de cadrage pour une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques)⁸.

18. L'Organe subsidiaire sera invité à examiner les informations fournies et à formuler des recommandations pour examen par la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion.

Point 5

Biodiversité et changements climatiques

19. Dans sa décision [16/22](#), la Conférence des Parties a prié la Secrétaire exécutive d'élaborer un supplément aux Lignes directrices facultatives pour la conception et l'application effective des approches écosystémiques d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe, en fournissant des orientations et des outils facultatifs fondés sur les bonnes pratiques pour la conception, la mise en œuvre effective et l'élargissement, selon qu'il convient, de solutions fondées sur la nature et/ou d'approches écosystémiques de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci, afin d'appuyer la mise en œuvre des cibles 8 et 11 ainsi que des cibles connexes du Cadre, selon qu'il convient, conformément à la résolution 5/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, en prenant note des actions positives et centrées sur la Terre nourricière, telles que reconnues par certains pays, conformément aux différentes circonstances, priorités et capacités nationales, y compris une mise à jour des orientations pour des garanties sociales et environnementales adaptées à l'objectif, sur la base des garanties existantes, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques avant la dix-septième réunion de la Conférence des Parties.

20. Dans la même décision, la Conférence des Parties a également demandé à la Secrétaire exécutive d'inviter les Parties, les observateurs et les autres parties prenantes à soumettre, avant mai 2025, leurs avis sur les moyens de renforcer la cohérence des politiques, y compris la possibilité d'un programme de travail conjoint entre les conventions de Rio. Ces contributions seront compilées par la Secrétaire exécutive pour être communiquées au Groupe mixte de liaison des conventions de Rio. De plus, la Secrétaire exécutive a été priée d'inviter les secrétaires exécutifs des autres conventions de Rio à collaborer pour organiser un échange technique en 2025 afin d'explorer plus avant les possibilités concernant la coopération et la cohérence des politiques en vue d'appuyer la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, ainsi que de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris.

21. L'Organe subsidiaire sera saisi d'une note du secrétariat contenant un résumé du projet de supplément aux Directives volontaires pour la conception et la mise en œuvre efficace d'approches fondées sur les écosystèmes pour l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe dans les domaines susmentionnés, ainsi qu'un résumé des communications reçues et des résultats de l'échange d'informations techniques présentant des possibilités pour une meilleure cohérence des politiques entre les conventions de Rio⁹. Le projet de supplément lui-même sera distribué pour information.

22. L'Organe subsidiaire sera invité à examiner les informations fournies et à formuler des recommandations pour examen par la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion.

⁸ Voir CBD/SBSTTA/27/3/Add.3.

⁹ CBD/SBSTTA/27/4.

Point 6**Besoins scientifiques et techniques en vue d'appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal****a) Examen et analyse stratégiques des programmes de travail établis au titre de la Convention dans le contexte du Cadre**

23. Au paragraphe 9 de sa décision [15/4](#) et au paragraphe 4 e) de sa décision [16/12](#), la Conférence des Parties a prié la Secrétaire exécutive de réaliser un examen et une analyse stratégiques des programmes de travail de la Convention dans le contexte du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal afin d'en faciliter la mise en œuvre et, à partir de cette analyse, d'élaborer des projets d'actualisation de ces programmes de travail pour examen par l'Organe subsidiaire.

24. Dans sa décision [16/12](#), la Conférence des Parties a estimé que les programmes de travail et les activités intersectorielles de la Convention sur la diversité biologique demeuraient des outils importants à l'appui de la mise en œuvre du Cadre, même si certains programmes de travail pourraient devoir être actualisés.

25. L'Organe subsidiaire sera saisi d'une note du secrétariat contenant un examen et une analyse stratégiques des programmes de travail dans le contexte du Cadre, fondés sur les travaux connexes entrepris pour ses vingt-cinquième et vingt-sixième réunions¹⁰.

26. L'Organe subsidiaire sera invité à examiner les informations fournies dans le document CBD/SBSTTA/27/5/Add.1 et le projet de recommandation figurant dans le document CBD/SBSTTA/27/5, et à élaborer une recommandation pour examen par la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion.

b) Examen stratégique et mises à jour du programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts

27. Conformément au paragraphe 9 de la décision [15/4](#) et à l'alinéa 4 e) de la décision [16/12](#), le secrétariat a invité les parties à communiquer leurs vues et informations concernant l'examen stratégique et l'analyse du programme de travail élargi actuel sur la diversité biologique des forêts dans le contexte du Cadre, dans les notifications n^{os} [2025-031](#) et [2025-048](#), publiées respectivement en mars et avril 2025, et a compilé ces informations afin de les utiliser pour l'examen stratégique et l'analyse. Le secrétariat fournira un projet d'actualisation du programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts sur la base des données fournies et de l'analyse qui en a été faite.

28. L'Organe subsidiaire sera invité à examiner les informations fournies dans le document CBD/SBSTTA/27/5/Add.2, qui contiendra un résumé des résultats de l'examen et de l'analyse stratégiques du programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts, ainsi qu'un projet d'actualisation de ce programme, et le projet de recommandation figurant dans le document CBD/SBSTTA/27/5, et à élaborer une recommandation pour examen par la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion.

c) Domaines dans lesquels des travaux plus poussés pourraient être menés

29. Au paragraphe 2 de sa décision [16/12](#), la Conférence des Parties a décidé que les travaux pourraient être engagés sur les thèmes suivants, en évitant les chevauchements avec les processus multilatéraux existants et en conformité avec leurs mandats :

- a) Aménagement du territoire tenant compte de la biodiversité ;
- b) Pollution et biodiversité ;

¹⁰ CBD/SBSTTA/27/5/Add.1.

c) Activités, produits et services durables fondés sur la biodiversité qui améliorent la biodiversité ;

d) Approche fondée sur l'équité, l'égalité des genres et les droits de la personne en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que sur le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ;

e) Différents systèmes de valeurs, comme indiqué au paragraphe 7 b) de la section C du Cadre.

30. Dans la même décision, la Conférence des Parties a prié le secrétariat, pour chacune des questions mentionnées au paragraphe ci-dessus :

a) D'inviter les Parties, les autres gouvernements, les accords multilatéraux sur l'environnement et autres accords pertinents, les processus intergouvernementaux, les organisations et initiatives internationales, les peuples autochtones et communautés locales, les organisations de femmes et de jeunes et les autres parties prenantes concernées à faire part de leurs vues et de leurs expériences pertinentes dans ces domaines d'activité ;

b) De présenter une synthèse des communications et, en tenant compte de la charge de travail au cours des réunions à venir de la Conférence des Parties, de proposer des activités complémentaires possibles pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques avant la dix-septième réunion de la Conférence des Parties.

31. L'Organe subsidiaire sera saisi d'une note du secrétariat contenant un résumé des communications reçues sur les domaines susmentionnés, y compris les propositions concernant les travaux supplémentaires qui pourraient être menés dans certains de ces domaines, sur la base des communications reçues¹¹.

32. L'Organe subsidiaire sera invité à examiner les informations fournies dans le document CBD/SBSTTA/27/5/Add.3 et le projet de recommandation figurant dans le document CBD/SBSTTA/27/5, et à élaborer une recommandation pour examen par la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion.

Point 7

Évaluation et gestion des risques

33. Dans sa décision [CP-11/7](#), la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena a invité les Parties à soumettre des informations détaillées sur leurs besoins et priorités en matière de nouvelles orientations sur des sujets spécifiques de l'évaluation des risques liés aux organismes vivants modifiés, y compris une argumentation suivant les critères énoncés à l'annexe I de la décision [CP-9/13](#). Elle a décidé de créer un groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation des risques chargé d'évaluer les besoins et les priorités recensés par les Parties dans les informations qu'elles ont communiquées.

34. L'Organe subsidiaire sera saisi d'une note du secrétariat contenant un résumé des résultats des travaux intersessions relatifs à l'évaluation des risques et un rapport du Groupe spécial d'experts techniques sur l'évaluation des risques, assorti de recommandations sur de nouveaux documents d'orientation concernant l'évaluation des risques évaluée selon les critères énoncés à l'annexe I de la décision [CP-9/13](#)¹².

35. L'Organe subsidiaire sera invité à élaborer des recommandations qui seront soumises à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena à sa douzième réunion.

¹¹ CBD/SBSTTA/27/5/Add.3.

¹² CBD/SBSTTA/27/6.

Point 8**Espèces exotiques envahissantes**

36. Dans sa décision [16/18](#), la Conférence des Parties a demandé à la Secrétaire exécutive:

a) De renforcer la collaboration entre les organisations compétentes dans le cadre du Groupe de liaison interagences sur les espèces exotiques envahissantes, conformément à leurs mandats respectifs, en vue de soutenir la mise en œuvre de la Cible 6 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ;

b) D'organiser un forum en ligne ouvert pour faciliter l'échange d'informations et d'expériences sur les questions liées aux espèces exotiques envahissantes, notamment: i) les travaux menés par les Parties et les parties prenantes en matière de prévention, de gestion, de contrôle et d'éradication des espèces exotiques envahissantes, en vue de la mise en œuvre de la cible 6 du Cadre ; et ii) Les approches susceptibles d'être adoptées pour faciliter une réponse concertée aux invasions biologiques et aux menaces et impacts des espèces exotiques envahissantes, et comment ces approches individuelles pourraient être intégrées dans l'approche « Une seule santé » ;

c) De rendre compte des progrès accomplis dans le cadre des activités précédemment mentionnées à l'Organe subsidiaire.

37. L'Organe subsidiaire sera saisi d'une note du secrétariat contenant un rapport périodique sur les activités intersessions relatives aux espèces exotiques envahissantes, y compris des informations sur la quatorzième réunion du Groupe de liaison interinstitutions, et un résumé des contributions fournies par le biais du forum en ligne¹³.

38. L'Organe subsidiaire sera invité à prendre note des informations fournies et à formuler des recommandations pour examen par la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion.

Point 9**Biodiversité et agriculture**

39. Dans sa décision [15/28](#), la Conférence des Parties a invité les Parties à fournir, sur une base volontaire, des informations sur leurs activités et les résultats de la mise en œuvre du Plan d'action (2020-2030) de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des sols, en conformité avec le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, selon qu'il convient, et a prié la Secrétaire exécutive de compiler les communications et de les mettre à la disposition de l'Organe subsidiaire pour examen lors d'une réunion qui se tiendra avant la dix-septième réunion de la Conférence des Parties.

40. L'Organe subsidiaire sera saisi d'une note du secrétariat contenant un résumé des communications reçues et une analyse assortie de conclusions et d'un projet de recommandations visant à appuyer les Parties dans la poursuite de la mise en œuvre dudit Plan d'action, conformément au Cadre¹⁴.

41. L'Organe subsidiaire sera invité à examiner les informations fournies et à formuler des recommandations pour examen par la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion.

Point 10**Biodiversité et santé**

42. Dans sa décision [16/19](#), la Conférence des Parties a prié la Secrétaire exécutive :

¹³ CBD/SBSTTA/27/7.

¹⁴ CBD/SBSTTA/27/8.

a) D'achever les travaux réalisés en application du paragraphe 13 a) de la décision [14/4](#) sur l'élaboration d'indicateurs scientifiques intégrés, de paramètres de mesure et d'outils de suivi des progrès sur la diversité biologique et la santé ;

b) De favoriser le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique et les activités de transfert de technologie afin d'aider les Parties, les peuples autochtones et communautés locales ainsi que les parties prenantes à adopter et à mettre en œuvre le Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé ;

c) De continuer à sensibiliser le public aux liens importants entre la biodiversité et la santé ;

d) D'accroître et de renforcer la coopération avec les organisations internationales et les secrétariats d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, la santé et les droits de la personne en ce qui concerne les liens entre la biodiversité et la santé ;

e) D'étudier, en consultation avec l'Organisation mondiale de la Santé et les autres membres de l'Alliance quadripartite pour « Une seule santé », la création d'une plateforme d'information en ligne pour rassembler les connaissances et les données d'expérience sur les politiques et les mesures liées à la biodiversité et à la santé ;

f) De rendre compte des résultats de ces travaux à l'Organe subsidiaire à une réunion tenue avant la dix-septième réunion de la Conférence des Parties.

43. L'Organe subsidiaire sera saisi d'une note du secrétariat contenant un rapport périodique sur les activités intersessions relatives à la biodiversité et à la santé, y compris un résumé des contributions reçues concernant l'élaboration d'indicateurs et d'outils de mesure, ainsi que des informations sur les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation liées à la biodiversité et à la santé¹⁵.

44. L'Organe subsidiaire sera invité à prendre note des informations fournies et à élaborer des recommandations pour examen par la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion.

Point 11

Autres questions

45. Au titre du point 11 de l'ordre du jour, les participants auront la possibilité de soulever d'autres questions pertinentes pour l'Organe subsidiaire.

Point 12

Adoption du rapport

46. L'Organe subsidiaire sera invité à examiner et à adopter le rapport de la réunion. Conformément à la pratique établie, il sera également invité à autoriser le rapporteur à achever le rapport après la réunion, sous la direction du Président et avec l'assistance du secrétariat.

Point 13

Clôture de la réunion

47. La réunion devrait se terminer à 18 heures le 24 octobre 2025.

¹⁵ CBD/SBSTTA/27/9.

Annexe I

Proposition d'organisation des travaux

<i>Date</i>	<i>10 heures-13 heures</i>	<i>15 heures-18 heures</i>
Lundi 20 octobre 2025	Point 1. Ouverture de la réunion Point 2. Questions d'organisation : élection du Bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux Point 3. Planification, suivi, établissement de rapports et examen : examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal Point 4. Questions relatives au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	Point 5. Biodiversité et changements climatiques Point 6. Besoins scientifiques et techniques en vue d'appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal : a) Examen et analyse stratégiques des programmes de travail établis au titre de la Convention dans le contexte du Cadre ; b) Examen stratégique et mises à jour du programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts ; c) Domaines dans lesquels des travaux plus poussés pourraient être menés. Point 7. Évaluation et gestion des risques
Mardi 21 octobre 2025	Point 8. Espèces exotiques envahissantes Point 9. Biodiversité et agriculture Point 10. Biodiversité et santé	Questions en suspens
Mercredi 22 octobre 2025	Examen des documents de séance	Examen des documents de séance
Judi 23 octobre 2025	Examen des documents de séance	Examen des documents de séance
Vendredi 24 octobre 2025	Questions en suspens	Point 11. Autres questions Point 12. Adoption du rapport Point 13. Clôture de la réunion

Annexe II

Liste des documents de travail

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
CBD/SBSTTA/27/1	Ordre du jour provisoire	2
CBD/SBSTTA/27/1/Add.1/Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté	2
CBD/SBSTTA/27/1/Add.2	Note relative au déroulement	2
CBD/SBSTTA/27/2	Examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal	3
CBD/SBSTTA/27/3	Questions relatives au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et incidences de ses évaluations sur les travaux menés au titre de la Convention	4
CBD/SBSTTA/27/3/Add.1	Examen des conclusions du résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé ainsi que de leurs incidences sur les travaux menés au titre de la Convention	4
CBD/SBSTTA/27/3/Add.2	Examen des conclusions du résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité ainsi que de leurs incidences sur les travaux menés au titre de la Convention	4
CBD/SBSTTA/27/3/Add.3	Rapport de cadrage pour une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques et incidences potentielles de celui-ci sur les travaux menés au titre de la Convention	4
CBD/SBSTTA/27/4	Biodiversité et changements climatiques	5
CBD/SBSTTA/27/5	Besoins scientifiques et techniques en vue d'appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal	6
CBD/SBSTTA/27/5/Add.1	Examen et analyse stratégiques des programmes de travail établis au titre de la Convention dans le contexte du Cadre	6 (a)
CBD/SBSTTA/27/5/Add.2	Examen stratégique et mises à jour du programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts	6 (b)
CBD/SBSTTA/27/5/Add.3	Domaines dans lesquels des travaux plus poussés pourraient être menés	6 (c)

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
CBD/SBSTTA/27/6	Évaluation et gestion des risques	7
CBD/SBSTTA/27/7	Espèces exotiques envahissantes	8
CBD/SBSTTA/27/8	Biodiversité et agriculture	9
CBD/SBSTTA/27/9	Biodiversité et santé	10
